

Ce qui fait lien

Ce qui fait lien entre les hommes.

On peut justement s'interroger sur ce qui relie les individus entre eux pour que soit possible une vie collective bonne et juste. Comme si une société n'était qu'un agrégat de nomades, dissociées et qu'il s'agirait ensuite de relier...

Serait-ce le contrat ? Les individus se relient entre eux par un contrat d'intérêt réciproque et s'engagent, par signature, à en respecter les clauses. En cas d'infraction, la confiance réciproque est blessée et le contrat rompu. C'est donc la confiance dans le droit qui fonde le contrat et non l'inverse.

Serait-ce, alors, plus fondamentalement le fait de se reconnaître « citoyen » ? La citoyenneté reconnue comme élément commun aux individus différents.

Des êtres d'une diversité incommensurable se reconnaîtraient semblables et même égaux dans cette qualité commune. Citoyens : dans la cité, dans le monde. Identité basique, en quelque sorte, Religion civile au sens où des liens sont faits et reconnus. Cela ne veut pas dire harmonie et reconnaissance concrète. Mais la citoyenneté est par elle-même une valeur. Reste à la mettre en oeuvre, l'actualiser dans les décisions politiques. Ce qui comporte, évidemment, affrontements, rapport de force, conflits d'intérêt et luttes corporatistes.

Ces combats aussi relient les hommes, autant qu'ils les divisent, tant ils divergent dans l'idée qu'ils se font d'une vie en société qui serait « bonne » c'est-à-dire juste. Une visée, encore, qui se concrétise en modèles et projets qui ne connaîtront pas de point d'arrêt, tant qu'il y aura des hommes qui désirent, pensent et parlent. On comprend que le lien social soit blessé et distendu, rompu même pour les catégories

sociales qui sont » exclues » d'un projet de société, d'un vivre ensemble. Et l'on ne connaît que trop l'extrême diversité, là aussi, des modes d'exclusion, subtilement justifiés, qui déchirent le lien social.

Ce lien qui, de par sa nature même, devrait englober tous les hommes, chacun étant citoyen de quelque part. C'est souvent ce genre de fracture qui suscite le sursaut d'indignation, et la militance active : quand est atteint le seuil de l'intolérable et du non négociable. Si une société était parfaite, si elle avait sa fin en elle-même, elle n'engendrerait que la passivité des citoyens, et l'on sait comment les dictatures imposent l'idéologie de la » société parfaite » où le citoyen est pris en charge par l'Etat et n'a à se soucier de rien. A ne prendre souci de personne, à se dispenser de cette sollicitude pour l'autre que nous avons posée, pourtant, comme la condition et le sens de la visée éthique et d'une vie » bonne « .

En ce sens le » service public » devrait rendre possibles, soutenir et confronter les initiatives et organisations locales qui portent ce souci de l'autre. Le service public aiderait alors tout homme, égoïste et prédateur par la nature, fratricide, à devenir fraternel.

Mais, avant même d'être citoyen, et plus fondamentalement, l'homme entre en humanité par sa naissance. Il naît capable de pensée, d'action, de passion.

Une égalité originelle et incontestable... Quelle que soit l'originalité de ses appartenances – coutumes et traditions, culture et religion -, il est en droit d'attester : » Ma vie vaut autant que la tienne. » Et s'il constate le moindre coup porté à ce principe, si des lois sont votées qui l'enferment dans une catégorie inférieure, s'il n'est plus considéré comme un homme, alors n'importe quel citoyen est en droit de protester contre une institution devenue » injuste « . Contestation bien fragile puisqu'elle ne repose que sur la

reconnaissance mutuelle. » Il y a donc quelque chose de présumé que, en dépit de la pluralité et en dépit de la violence, il y a un recoupement fondamental » entre toutes les différences : le fait d'être homme. On voit en même temps l'extrême fragilité des institutions qui ne deviennent et ne restent » justes » que par la vigilance citoyenne. Dignité de l'être-homme, qui va s'épeler dans une énumération de » droits de... » et de droits à... « .

Droit à la vie, à la protection, la santé, l'éducation etc. Mais à qui demande-t-on de garantir ces droits ? Le droit au travail, par exemple, à qui s'adresse-t-il ?

A l'Etat, aux entreprises ? Une incertitude que le chômage massif rend encore plus oppressante.

Par quel moyen, quelle force, l'individu, pris dans les contraintes économiques, politiques, et la complexité du monde qu'il traverse au cours de sa vie, aura-t-il la force de surveiller les institutions et d'être, pour sa part, responsable de leur équité ? La » servitude volontaire » que Jacques Généreux analyse sans complaisance est peut-être moins volontaire que subie, faite de lassitude et d'impuissance. L'individu accusé de démission, indifférence et passivité, quant-à-soi, repli égoïste sur la » bonne vie » (elle est si courte), ce sont des jugements moraux qu'il est bien imprudent de se permettre.

Car c'est d'abord d'endettement mutuel qu'il s'agit. De cela il faut se persuader, sans échappatoire ; considérer cet » endettement mutuel » comme une valeur à concrétiser par action, c'est donner sa chance à l'éthique.

HUGUETTE CHARRIER.